

CO-HAU-001

Mise en service et utilisation d'échafaudage

Rappels des risques :



Chute de hauteur



Chute d'objets

L'essentiel à retenir

Avant toute utilisation d'un échafaudage :

- Je vérifie sa conformité,
- Je vérifie son adéquation avec les travaux que je dois réaliser,
- Je vérifie que le responsable autorisé de mon entité a signé la fiche de conformité d'adéquation installée au pied de l'accès,
- Je prends connaissance des informations de la fiche d'identification de l'échafaudage.

Mesures de prévention

1. Mise en service

a) Demande

Lors de la réalisation de la demande, je dois :

- Détailler au maximum les travaux prévus pour que l'échafaudage puisse être monté en adéquation avec les travaux que je dois réaliser,
- Préciser le poids des câbles et boyaux, celui des armoires de préchauffage et de tous matériels et équipements devant être posés sur l'échafaudage,
- Indiquer les besoins de stockage afin de, si nécessaire :
 - o Créer une plateforme d'échafaudage sur le dessus coque,
 - o Créer une tour d'échafaudage renforcée pour les matériels lourds,
 - o Pouvoir stocker le matériel sur les plateformes de stockage dans les tours d'accès,
 - o Pouvoir stocker sous le bateau les outils disposants d'une longueur suffisante de boyau (*Exemples : poste à souder, oxycoupage, gougeage...*).
- Indiquer si l'échafaudage doit être utilisé dans un contexte particulier :
 - o Intervention des secours,
 - o Circulation d'un nombre important d'opérateurs : la résistance standard des planchers est de 150 kg au m².

b) Conformité et examen d'adéquation

- Le monteur est en charge du montage de l'échafaudage et de sa conformité,
- Le monteur signe le PV de conformité (si le PV de conformité n'est pas signé par les contrôleurs, l'accès n'est pas autorisé),
- Le demandeur valide l'adéquation (après s'être assuré que la structure correspond à sa demande et à ses besoins), en vérifiant l'absence de :
 - o Risque de coincement lors de l'utilisation des escaliers, avec mise en place de mousses si nécessaire, par le monteur de l'échafaudage

CO-HAU-001

Mise en service et utilisation d'échafaudage

- Risque de heurt, avec la mise en place de fanion, boule, gaine annelée et/ou de mousse par le monteur de l'échafaudage

La vérification de l'adéquation est obligatoire avant la première intervention sur la structure. Un représentant utilisateur de chaque entreprise doit signer l'examen d'adéquation avant toute intervention.

c) Suivi de la conformité

Le monteur de l'échafaudage doit s'assurer que ses contrôles journaliers et trimestriels sont assurés par une personne compétente.

2. Utilisation

- Je dois :
- Vérifier que l'échafaudage est conforme et que l'accès est autorisé (Cf. affichette de l'échafaudage),
 - Prendre connaissance des charges admissibles des planchers d'échafaudage, et ne pas les dépasser lors de mes activités,
 - Utiliser uniquement les tours d'accès, les escaliers, les échelles et trappes pour accéder et changer de niveau,
 - Refermer systématiquement les trappes de changement de niveaux des échafaudages après mon passage,
 - Ne pas stocker sur les boulevards suspendus,
 - Evacuer au fur et à mesure les équipements et matériels de toutes les zones de travail en hauteur afin de prévenir les chutes d'objets,
 - Ne pas monter, démonter ou modifier un échafaudage.

3. Cas particulier :

- Quand il est monté une hotte sur un échafaudage, le monteur de l'échafaudage s'assure de sa bonne fixation,
- Quand il est monté un échafaudage sur un pont ou à proximité,
 - Le monteur de l'échafaudage doit prendre en compte son environnement de travail et notamment la course de l'ensemble des ponts de l'environnement,

Le pontier doit s'assurer que l'échafaudage n'entre pas en collision lors des translations du pont (faire un essai) avant déconsignation du pont. En réalisant notamment son adéquation de levage. Quand une bâche de protection est fixée sur la structure de l'échafaudage, le monteur doit s'assurer de la conformité

Suivi des modifications

A	03/11/2020	Version initiale
B	18/04/2023	Interdiction de stocker sur les boulevards suspendus Précisions générales sur les rôles et responsabilités

Rédacteur : Manager de prévention SSTE	Vérificateur : Chargé de travaux soutien prod Visa :Acquis	Approbateur : Directeur SSTE	Date : 31/05/2023 VISA : Acquis Original à MPH
---	---	--	--